



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Jeudi 21 novembre 2019 - 19h00

**COMPTE-RENDU**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019.

2. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°25-2019: Signature du contrat de location TJ MACONNERIE.

Bail commercial à la société TJ MACONNERIE pour l'atelier-relais n°3, sis ZA de Kermestre 56150 BAUD, à compter du 01 novembre 2019 jusqu'au 30 avril 2021, moyennant un loyer mensuel de 700 euros net.

Décision n°26-2019: Signature du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services.

Signature du contrat d'acquisition des logiciels et de prestation de services pour une durée de 3 ans, avec la société SEGILOG BERGER LEVRAULT sise rue de l'Eguillon 72400 LA FERTE BERNARD.

Décision n°27-2019: Signature de la convention de location de l'entrepôt rue de Botkermarrec – CELT'COUVERTURE.

Bail à la société CELT' COUVERTURE pour l'entrepôt, sis rue de Botkermarrec 56150 BAUD, à compter du 01 janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2021, moyennant un loyer mensuel de 500 euros net (cinq cent euros).

Décision n°28-2019: Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'accord-cadre à bons de commandes des travaux d'assainissement – cabinet BOURGOIS.

Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de divers travaux d'assainissement collectif dans la cadre d'un accord-cadre à bons de commandes avec le cabinet BOURGOIS, sis 1 rue Alain Gerbault 56000 VANNES.

Décision n°29-2019: Signature du contrat de fourniture d'électricité pour la station d'épuration E-PANGO.

Signature avec la société e-PANGO, 30 rue de Proudhon 93210 SAINT DENIS, le contrat de fourniture d'électricité pour la station d'épuration, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- *Don à la commune.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au don de Monsieur CONFRERE d'une statue en pierre à la commune de BAUD actuellement exposée au Square Delord.

### 3. Finances.

- *Prise en charge des frais de déplacement des bénévoles du Quatro.*

Dans le cadre de certains déplacements pour des actions culturelles du Quatro, le Conseil Municipal décide de prendre en charge financièrement au même titre que les agents les frais engagés par les bénévoles.

- *Réaménagement dette Bretagne Sud Habitat – garantie d'emprunt.*

Dans le cadre du réaménagement des emprunts contractés par Bretagne Sud Habitat pour la construction de logements locatifs sur la commune de BAUD, le Conseil Municipal accorde à nouveau sa garantie d'emprunt.

- *Demande de subvention DETR.*

Le Conseil Municipal sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin de procéder à des travaux relatifs aux équipements communaux.

- *Tarifs municipaux – boutique du Musée.*

Le Conseil Municipal vote le tarif de cinq ouvrages à la boutique du Musée :

- Mathurin Méheut Impressions gravées	20,00€
- Doisneau un œil sur la Bretagne	15,00€
- Recette de Bretagne	6,00 €
- Mon Imagier de Bretagne	7,90 €
- Bien des choses	19,00 €

- *Tarifs municipaux – restauration scolaire.*

Afin d'harmoniser les quotients familiaux entre la restauration scolaire et l'accueil de loisirs, le Conseil Municipal décide de créer une quatrième tranche pour la restauration scolaire, au même tarif que la tranche n°3 (3.15€).

- *Dons de cartes postales au Musée.*

Le Conseil Municipal décide d'accepter les dons de cartes postales, désignées ci-après, reçues en 2019 et décide de procéder à leur intégration au patrimoine communal.

### Année 2019:

- collection (album) cartes postales	:595 cartes postales
- cartes postales anciennes	:621 cartes postales
- collection postales modernes	:90 cartes postales

TOTAL : 1306 cartes postales pour une valeur totale estimée de 4900 euros.

- *Admission en non-valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 735.65 € pour le budget principal et 206.61 € pour le budget assainissement.

- *Décision modificative n°2 – budget principal.*

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que lors du vote du budget primitif, certains comptes ont été insuffisamment approvisionnés : il invite donc le Conseil Municipal à procéder aux ajustements suivants :

Fonctionnement								
Dépenses réelles			Recettes réelles					
Imp./fonct.	Libellés	Montant	Imp./fonct.	Libellés	montant			
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>				
60611/020	Eau et Assainissement	4 000€	7381/01	Taxe additionnelle aux droits de mutation	20 000€			
60612/814	Energie - Electricité	4 000€						
60621/020	Combustibles	1 000€						
611/020	Contrats de prestations	5 500€						
615232/024	Entretiens et réparations réseaux	1 400€						
61558/321	Autres biens mobiliers	3 000€						
6188/211	Autres frais divers	3 000€						
6232/024	Fêtes et cérémonies	2 000€						
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>							
64168/020	Autres emplois d'insertion	- 4000€						
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>							
7391171/01	Dégrevement Jeunes Agriculteurs	100€						
<b>TOTAL</b>		<b>20 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>			

- *Dépenses d'investissement – autorisation du mandatement du ¼ des crédits.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2019.

- *Participation aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne – autorisation de signature de l'avenant.*

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 19 relatif à la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne de Baud.

#### 4. Ressources humaines.

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le Conseil Municipal autorise la modification du tableau des effectifs afin de permettre la titularisation d'un agent contractuel au sein des services techniques.

- *Contrat de droit privé – prime annuelle.*

Dans le cadre de l'attribution de la prime annuelle aux contrats de droit privé, le Conseil Municipal valide la liste des bénéficiaires ainsi que les montants attribués à chacun.

## 5. Urbanisme.

- *Cession foncière rue Saint Yves - BAUD.*

Le Conseil Municipal autorise la cession d'une bande de terrain d'environ 100m<sup>2</sup> au prix de 32€/m<sup>2</sup> à un riverain afin d'agrandir sa propriété et de ne pas être « collé » à l'emprise foncière du futur centre aquatique.

- *Modification simplifiée du PLU.*

Le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU afin de permettre l'exploitation du camping de l'Orée du Bois selon un mode de gestion publique ou privée.

Cette procédure a pour but de modifier la rédaction du règlement de la zone UI afin de permettre la gestion privée d'un équipement de loisirs à l'emplacement actuel du camping.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reprise du camping municipal par une famille exploitant le même type de structures à CRACH et à CAMOËL.

- *Régularisation foncière - rue de la Paix - BAUD.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à un échange de parcelles avec un riverain afin de régulariser l'emprise foncière du domaine public rue de la Paix.

## 6. Questions diverses.

Monsieur Philippe ROBINO fait le point sur les travaux en cours :

- Mise en place de l'éclairage de Noël par les services techniques.
- Ravalement par l'entreprise GYSELMAN du bâtiment de La Poste.
- Travaux rue Saint Yves : RESO achève actuellement les travaux d'effacement de réseaux.
- Les travaux de l'école du Gourandel suivent leur cours.
- Les travaux de réfection des cours de tennis sont actuellement suspendus en raison d'une météo peu clémente. Les terrains devraient être opérationnels au printemps 2020.
- Démolition de la maison CARADO : une entreprise doit intervenir afin de remaçonner les têtes de pignon.
- Ancienne Maison de retraite : La Banque Alimentaire devrait occuper les locaux à compter du début d'année 2020

Madame Sylvie COEURDACIER de GESNES s'interroge sur le devenir de l'ancienne gendarmerie : Bretagne Sud Habitat souhaiterait proposer 3 logements à la vente et 2 à la location.

### Agenda :

10 janvier 2020 : Vœux du Maire aux associations

17 janvier 2020 : Vœux du Maire au personnel

16 janvier 2020 : Conseil Municipal (débat d'orientation budgétaire)